



**IRPA**  
FORMATIONS PROFESSIONNELLES  
DU SPECTACLE VIVANT &  
DE L'ANIMATION CULTURELLE



BPJEPS ASEC Spécialité animateur Mention Animation Socio-Educative et Culturelle | Version 7 / mai 2026

# PLAN DE FORMATION

## BPJEPS ASEC

### Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**Spécialité animateur  
Mention Animation  
Socio-Educative et Culturelle**

Arrêté du 29 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Arrêté du 29 avril 2016 portant organisation de la spécialité « animateur » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport Mention : Animation Socio-éducative et Culturelle




Arrêté 9 novembre 2024 JO du 29 novembre 2024 Fiche RNCP : 39926

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/>

*Code(s) NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs*

*Formacode(s) : 44067 : animation socioculturelle 44069 : éducation populaire*

441 grande rue, 01700 MIRIBEL  
miribel.irpa@gmail.com  
Direction - 06 63 60 21 04  
Secrétariat - 06 60 44 71 58

[www.irpa-formation.com](http://www.irpa-formation.com)  
 IRPA Formation  
 Irpa Formation  
 IRPA Formation

*L'Institut de Recherche Pédagogique (IRPA) est habilité par la DRJSCS AuvergneRhône-Alpes, depuis le 13 novembre 2025, à délivrer la formation de BPJEPS spécialité Animateur Mention Animation Socio éducative et Culturelle.*

## OBJECTIF GENERAL

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.

Il est attendu, en compléments des animations, que l'animateur soit en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure.

L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.

## PUBLIC CONCERNE

- **200 heures d'expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation ou photocopie d'un des diplômes suivants : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT**
- **Attestation de formation relative au secourisme (PSC1, AFGSU ou STT)**

## MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une construction pédagogique axée sur la pratique, la mise en situation professionnelle et la théorie.

Elle se déroule en alternance, elle est constituée de 630 heures en centre de formation et 570 heures minimum en entreprise.

La formation se déroule principalement à la MJC Jean Macé, 38 rue Camille Roy 69007 Lyon. Le partenariat avec la MJC Jean Macé permet des mises en situation réelles avec un public afin d'expérimenter différentes pédagogies et techniques d'animation.

Les stagiaires développent, mettent en œuvre, et analysent un projet d'animation dans leur structure d'alternance. Le groupe en formation est de 8 à 14 personnes.




## VALIDATION

La formation vise l'obtention du titre de « BPJEPS spécialité Animateur Mention Animation Socio éducative et Culturelle », certification inscrite au RNCP depuis 2024.

Ce Brevet Professionnel de niveau 4 est délivrée par le ministère délégué auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé des sports.

La formation est constituée de quatre BC, Chacun devant être validés afin d'obtenir la totalité du titre. Chaque certification obtenue pour un bloc de compétence est capitalisable à vie. La certification complète peut donner lieu à une procédure de VAE.

441 grande rue, 01700 MIRIBEL  
miribel.irpa@gmail.com  
Direction - 06 63 60 21 04  
Secrétariat - 06 60 44 71 58

www.irpa-formation.com  
 IRPA Formation  
 Irpa Formation  
 IRPA Formation

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique pluridisciplinaire est constituée de professionnels riches d'une très solide expérience dans les différents métiers de l'animation. Composée d'animateurs de responsables de structures et d'intervenants dans les domaines spécifiques de l'éducation populaire notamment, cette équipe fidèle et impliquée participe activement de la construction didactique et pédagogique de la formation.

La formation est placée sous la coresponsabilité de Jacques Varache et Mickaël Desoutter, elle est mise en œuvre sous l'autorité de Loïc Pagé, directeur de l'IRPA.




### Valeur ajoutée de l'établissement

Des mises en situations dans des lieux réels Des professionnels en exercice au service de la formation.  
Une formation en lien avec les réseaux d'éducation populaire depuis 30 ans. Un centre de formation à taille humaine pour individualiser au mieux les parcours.

## LISTE DES ACTIVITÉS VISÉES PAR LE DIPLÔME

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Proposition de projets s'inscrivant dans le cadre de l'organisation de la structure en réponse à l'évolution des besoins des publics
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis
- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation
- Conception de séquences d'animation et de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Accueil des publics lors de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Conduite de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Evaluation de séquences d'animation, de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Encadrement des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle au cours des différents temps de vie quotidienne
- Préparation des différents temps de la vie quotidienne et aménagement des espaces existants
- Accompagnement de chaque personne et des groupes dans les différents temps de la vie quotidienne

441 grande rue, 01700 MIRIBEL  
miribel.irpa@gmail.com  
Direction - 06 63 60 21 04  
Secrétariat - 06 60 44 71 58

www.irpa-formation.com  
 IRPA Formation  
 Irpa Formation  
 IRPA Formation

## COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités
- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics
- Définir les objectifs d'une séquence d'animation, en intégrant une progression pédagogique dans les séances d'activités, afin de répondre aux besoins des publics visés
- Choisir des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés, s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire, afin de susciter une participation active de l'ensemble du public accueilli

## COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Définir le contenu, le déroulement et l'évaluation de la séquence d'animation, en tenant compte des publics visés, notamment les publics en situation de handicap, en vue de favoriser les interactions sociales au sein du groupe
- Préparer le cadre de chacune des séances d'activités, en tenant compte du lieu, des moyens pédagogiques nécessaires, et des publics accueillis, notamment les personnes en situation de handicap, en vue d'assurer le bon déroulement et la sécurité de ces séances
- Accueillir les publics lors de la séance d'activité, en présentant le cadre collectif de la séance, son déroulement, ses règles, en vue de favoriser leur adhésion
- Recueillir les demandes et attentes exprimées par les publics accueillis, notamment les personnes en situation de handicap, afin d'ajuster le déroulement de la séance prévue
- Animer la séance prévue, en permettant la mise en activité des publics, en autonomie et de manière sécurisée, afin de favoriser la participation de chacun
- Accompagner les publics, en s'appuyant sur les démarches de l'éducation populaire, afin d'encourager leur émancipation
- Adapter la séance prévue, en repérant les freins ou difficultés rencontrés et en régulant les échanges, pour permettre l'épanouissement de chacun
- Evaluer les effets de la séance d'activité, en recueillant les retours exprimés par les publics, afin de mesurer leur satisfaction
- Evaluer l'impact de la séance d'activité sur les publics accueillis, en vérifiant son adéquation avec la séquence d'animation, en vue de faire évoluer la conduite d'activité lors des prochaines séances
- Réaliser une analyse de la séquence d'animation, en s'appuyant sur les éléments identifiés en phase de conception et à l'issue de séances d'activités, afin d'explicitier d'éventuels écarts et de formuler des propositions d'amélioration
- Construire des relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics accueillis au sein de la structure en prenant en compte leur diversité afin de prendre en charge chaque personne dans sa globalité
- Diffuser une information vérifiée sur les enjeux sociétaux en animant des temps d'échanges avec les publics accueillis afin de faciliter la socialisation et de lutter contre toute forme d'exclusion et comportements à risques
- Réguler les phénomènes de groupe en proposant des solutions adaptées afin de réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions
- Organiser les temps transitionnels en les adaptant aux situations et aux caractéristiques des publics notamment ceux en situation de handicap afin de permettre à chacun de se repérer dans un cadre sécurisant
- Prévoir les temps calmes ou les périodes de temps libérés en tenant compte des caractéristiques des publics visés dans un objectif de maintien de l'autonomie sociale et de bien être des publics
- Instaurer des interactions au sein du groupe, en permettant à chaque personne accueillie de s'exprimer et d'interagir, pour favoriser le lien social
- Développer des démarches permettant un fonctionnement harmonieux du groupe en renforçant les compétences psychosociales de chacun



## EVALUATION CERTIFICATIVE

### • Certification du BC1

*Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :*

a) Production d'un document : au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1).

b) Entretien comprenant : - une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ; - un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum. L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation. En cas de non réussite à l'UC le candidat a droit à une deuxième session.

### • Certification du BC2

*Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :*

a) Production d'un document Dans les 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un ou plusieurs support(s) de son choix présentant deux séquences de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Le ou les support(s) comprend(n)ent notamment les outils de communication utilisés et constitue(nt) le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 2 (BC2).

b) Entretien comprenant : - une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ; - un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum. L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans ses actions d'informations et de communication.

### • Certification du BC 3

*Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :*

a) Production d'un document Dans les conditions fixées par le recteur d'académie (envoi à la DRAJES 3 semaines avant la période de certification BC3), le candidat transmet un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique composée a minima de six séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales. Ce document présente le contexte de l'action, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées, ainsi que la séance d'activités qui sera le support de la mise en situation professionnelle.

b) Mise en situation professionnelle dans la structure d'alternance : les deux premières séances d'activités de la séquence d'animation présentées dans le document susmentionné, a minima doivent avoir été effectuées avant l'épreuve certificative. Le jour de l'épreuve, le candidat conduit la prochaine séance d'activités présentée dans le document écrit personnel susmentionné, auprès de quatre personnes au minimum pendant une durée de trente minimum à quatre-vingt-dix minutes maximum. La durée de la séance est adaptée aux caractéristiques du public.

c) Entretien comprenant : - quinze minutes au maximum de présentation orale portant sur l'analyse par le candidat de sa séance. - trente minutes au maximum de questionnement et d'échanges portant d'une part sur la séquence d'animation, présentée par le candidat, d'autre part sur la séance d'activité mise en œuvre et sur la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans ses séquences d'animation et ses séances d'activités. En cas de non réussite à l'UC le candidat a droit à une deuxième session.

### Certification du BC 4

*Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :*

a) Production d'un document Dans les conditions fixées par le recteur d'académie, le candidat transmet un document personnel de dix pages maximum hors annexes portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique. Ce document illustre : - la construction de relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics ; - la diffusion d'information sur les enjeux sociétaux lors de temps d'échanges ; - la prévision des temps calmes ou des périodes de temps libérés permettant le maintien de l'autonomie sociale et le bien être des publics ; - le développement d'une démarche renforçant les compétences psychosociales des publics accueillis. Le candidat peut insérer en annexe des schémas, des photos ou tout autre document qu'il juge utile.

b) Entretien comprenant : - une présentation orale par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ; - un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum permettant d'apprécier l'ensemble des compétences constitutives du bloc 4. L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics. En cas de non réussite à l'UC le candidat a droit à une deuxième session.



## CONTENU DE LA FORMATION

La formation se décompose en cinq modules de formation :

|   |   |
|---|---|
| <b>DE LA CONNAISSANCE<br/>DU TERRITOIRE ET<br/>DE SON PUBLIC<br/>140h</b>     | connaissance du territoire et de son public<br>Découverte et analyse d'un territoire<br>Notion de citoyenneté<br>Approche de l'histoire de l'éducation populaire<br>Appréhension du monde socioéducatif, associatif, communale...<br>Environnement d'une structure<br>Fonctionnement d'une structure<br>Connaissance des publics du territoire<br>Connaissance des publics du projet<br>Conscientisation des problématiques des publics en difficultés<br>Appréhension des pratiques à avoir envers les actes de violence |
| <b>DE LA PÉDAGOGIE<br/>DE L'ANIMATION<br/>150h</b>                            | Découverte des divers courants pédagogiques<br>Détermination d'une pédagogie adaptée au public<br>Concevoir une séquence d'animation et définir son cadre<br>Concevoir les objectifs opérationnels d'une séquence d'animation<br>Détermination des critères d'évaluation<br>Réaliser une séquence d'animation<br>Détermination des méthodes d'analyse de sa pratique pédagogique  |
| <b>PROJET CONCEPTION<br/>ÉVALUATION<br/>150h</b>                              | Conception d'un projet d'animation socioéducatif et/ou culturelle<br>Cohérence Public / Projet / structure<br>Réalisation du GAEP : groupe d'analyse d'expériences professionnelles »<br>Cohérences des choix pédagogiques avec les publics visés<br>Organisation, planification et suivi d'un projet<br>Méthodologie d'analyse d'un projet<br>Evaluation de l'impact du projet sur la structure et l'environnement   |
| <b>DE LA COMMUNICATION<br/>ÉCRITE, AUDIOVISUELLE<br/>ET NUMÉRIQUE<br/>70h</b> | Connaissance des multiples supports de communication<br>Conscientisation de leurs impacts matériels et communicationnels<br>Conscientisation des impacts des divers outils de la communication sur le public<br>Réalisation d'un support de communication   |
| <b>DU VIVRE<br/>ENSEMBLE<br/>120h</b>   | Développement du GAEP : groupe d'analyse d'expériences professionnelles »<br>Détermination de la notion du « Vivre ensemble »<br>Organisation et l'encadrement du Vivre ensemble<br>Construire des relations avec l'entourage<br>Appréhension des enjeux sociétaux<br>Savoir réguler les phénomènes de groupe<br>Socialisation d'un public au sein d'une structure d'accueil<br>Organisation des temps transitionnels<br>Construction des temps calmes ou des périodes de temps libérés<br>Développement de l'individu    |

Les Unités Capitalisables (UC) donnent lieu à une procédure de certification particulière (voir référentiel).

441 grande rue, 01700 MIRIBEL  
miribel.irpa@gmail.com  
Direction - 06 63 60 21 04  
Secrétariat - 06 60 44 71 58

[www.irpa-formation.com](http://www.irpa-formation.com)  
 IRPA Formation  
 Irpa Formation  
 IRPA Formation

## PRIX ET MODALITES DE FINANCEMENT

Le prix de la formation est de 6300€. L'IRPA n'est pas assujetti à la TVA (art 293B du CGI). La formation peut être prise en charge et financée au titre des diverses possibilités de formation professionnelle continue. Consultez l'IRPA pour en savoir plus.

## FORMATION ET HANDICAP

Les centres de formation sont tenus de (Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail) :

- Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

### Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations : en pensant et en organisant l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir. (Référence : Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.)
- En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire. (Articles D5211-1 à D5211-6 et suivants du Code du travail) • En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation (administration / lieux de formation) sous peine de sanctions. Obligation qui s'impose à tout établissement recevant du public (ERP).

### Qu'en est-il à l'IRPA ?

L'ensemble de nos lieux de formation qui se trouvent à l'étage, sont accessibles via un ascenseur. Les salles sont toutes conformes ainsi que les WC. Notre équipe est sensibilisée à l'accueil des personnes en situation de handicap. Ainsi, que ce soit sur le plan de l'accueil, de la gestion administrative et financière du dossier de formation, ou sur le plan pédagogique, nous sommes à l'écoute de chaque individualité. Nous recevons chaque candidat lors d'un entretien individuel où nous évoquons les éventuelles difficultés, les compensations qui seraient nécessaires et donc les aménagements à mettre en place en formation. De plus, un suivi régulier est assuré afin de suivre votre parcours de formation. Cap emploi et l'AGEFIPH nous font confiance depuis de nombreuses années. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap : Loïc Pagé au 06 63 60 21 04

## INDICATEURS DE REUSSITE DEPUIS 2005

- 93% de réussite à l'examen
- 3% de validation partielle
- Plus de 150 Animateurs socioculturels ayant obtenus le titre RNCP
- 95% de satisfaction
- 8% d'abandon
- La poursuite d'études vers le DEJEPS ou le DESJEPS a lieu en moyenne 6 à 7 ans après le BPJEPS
- Taux d'insertion Professionnelle : 92%

Lien du site Inserjeunes pour comparaison :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/metier?metier=MET.65>

## SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

*Lien vers la fiche RNCP 28557*




<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/>

## PLANNING PREVISIONNEL

Du 9 novembre 2026 au 27 avril 2028

Nous contacter pour plus d'informations

441 grande rue, 01700 MIRIBEL  
 miribel.irpa@gmail.com  
 Direction - 06 63 60 21 04  
 Secrétariat - 06 60 44 71 58

[www.irpa-formation.com](http://www.irpa-formation.com)  
 IRPA Formation  
 Irpa Formation  
 IRPA Formation